

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
05/11/2012

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
F04212P0030

1. Intitulé du projet

**AUGMENTATION DE PUISSANCE DE LA MICRO-CENTRALE HYDROELECTRIQUE
DE MET'ZERAL**

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LES FORCES MOTRICES DE LA FECHT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

GERST, Alexandre, Gérant

RCS / SIRET

531- 370 - 831 00012

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
25° Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique	Installations d'une puissance maximale brute totale inférieure à 500 kw (sauf modification d'ouvrages existants en lien avec la sécurité ou modifiant la puissance dans la limite de 20 % de la puissance initiale, ainsi que des demandes de changement de titulaire, des changements de destination de l'énergie ou des avenants ne modifiant pas la consistance ou le mode de fonctionnement des ouvrages).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

L'objet principal de l'entreprise "LES FORCES MOTRICES DE LA FECHT" est la production d'électricité à partir de l'énergie hydraulique de la rivière FECHT. Cette production est destinée à être totalement revendue sur le réseau national selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le site hydroélectrique est à l'arrêt actuellement mais est physiquement existant depuis plus de 150 ans.

Le projet consiste en la réhabilitation du matériel existant (prise d'eau, vannage, conduite et canaux) ainsi que par l'augmentation du débit turbiné. Cela se traduira par l'implantation d'un nouvel ensemble électromécanique (turbine, génératrice, contrôle commande, raccordement ERDF) dans un nouveau bâtiment fonctionnel et moderne, ainsi que par la mise aux normes de l'ouvrage de franchissement piscicole.

4.2 Objectifs du projet

Le site hydroélectrique, à l'arrêt actuellement, est physiquement existant. **Ce site est autorisé à ce jour pour une consistance légale de 146 kW** (chute de 39m20 et débit dérivé de 380 l/s ; droit d'eau dit "fondé en titre"). La présente demande a pour but d'augmenter cette puissance autorisée tout en assurant des conditions optimales de continuité écologique. L'augmentation de puissance se justifie d'une part, par les caractéristiques hydrologiques de la rivière et d'autre part, par les conditions tarifaires de rachat par ERDF plus avantageuses en hiver, période correspondant aux besoins électriques les plus importants.

Les données ci-dessous synthétisent les principales caractéristiques futures de la centrale.

Puissance maximale brute **461.46 kW**
Cote normale de retenue **529.80 IGN69**
Cote de restitution **490.60 IGN69**
Hauteur de chute brute **39m20**
Débit maximal dérivé **1.20 m3/s**

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Dans sa phase de réalisation, le projet consiste en la démolition d'un bâtiment en vue de la reconstruction d'un bâtiment neuf et fonctionnel destiné à recevoir l'équipement hydroélectrique modernisé sur la commune de METZERAL. L'emprise au sol sera de l'ordre de 55 m². Le projet est suivi par un architecte assurant la maîtrise d'oeuvre ainsi que par un bureau d'études "ingénieurs-conseils". Une campagne de sondage de sol a été réalisée. Le projet se situe dans une zone de friches industrielles en cours de réhabilitation (projet porté par la Mairie de METZERAL) et est en zone constructible. Il répond au PLU de la commune de METZERAL.

Une déclaration de travaux en rivière a été déposée et acceptée par les Services de la DREAL le 26 juillet 2012.

En parallèle, la passe à poissons située sur la commune de SONDERNACH sera reconstruite.

Les travaux concernant le lit mineur de la rivière seront réalisés à partir du 2 avril 2013, en accord et après information des Services de l'ONEMA et de la DREAL.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, la micro-centrale hydroélectrique produira comme à son origine, de l'énergie électrique provenant de la rivière FECHT.

Le débit réservé sera maintenu à 120 litres par seconde, conformément à sa définition actuelle et au droit d'eau en cours.

La passe à poisson sera fonctionnelle.

L'espacement inter-barreaux des grilles sera réduit de 20 à 15 mm.

Le tronçon court-circuité sera réduit de plus de 50 mètres.

Les choix techniques retenus n'engendreront aucune nuisance sonore.

Un automate assurera la régulation au quotidien de l'installation et préviendra la personne astreinte et l'exploitant en cas de problème.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Décisions acceptées :

Reconnaissance du droit d'eau comme "fondé en titre" le 21 novembre 2011 par la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin.

Projet d'implantation d'une passe à poissons au barrage de SONDERNACH : projet accepté par l'ONEMA suite aux modifications portées sur les plans le 20 décembre 2011.

Reconnaissance de "l'existence d'un barrage sur la FECHT à SONDERNACH" le 6 décembre 2011 par la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin.

Certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat d'électricité le 13 janvier 2012 par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace.

Déclaration de travaux en rivière, décision acceptée par Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin (dossier numéro 68-2012-00178) le 26 juillet 2012.

Demande d'autorisation pour l'augmentation de puissance de la centrale hydroélectrique de METZERAL à 461.46 kW. : avis favorable par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace en date du 29 octobre 2012.

La démolition-reconstruction concerne une surface de l'ordre de :
Nouveau débit turbiné :

55 M²
1200 litres / seconde

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

41 grand'rue, 68 380 METZERAL

Coordonnées géographiques¹

Long. 007° 04'19 "

Lat. 48°00' 31 "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet se situe dans une zone industrielle. L'usage des sols actuel est destiné à des bâtiments industriels de grandes dimensions (ancien tissage "BEL AIR INDUSTRIES").

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de METZERAL
SCOT dépendant du SCOT COLMAR-RHIN-VOSGES

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	un APB (Arrêté de Protection du Biotope) sur le lieu-dit Kastelberg AG-2008-3 : déclaration par arrêté en date du 25/01/2008 située sur le territoire communal de METZERAL sur une zone montagneuse éloignée de 3500 m environ à l'ouest du site étudié. un APF (Arrêté de Protection de la Flore Massif du Hohneck : cirques du Frankenthal et du Wormspel , sur une zone située a 4100 m environ à l'ouest du site étudié.
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est classée en zone de montagne par l'arrêté du 20 février 1974. le site se situe dans le périmètre du site inscrit Massif du Schlucht-Hohneck qui englobe, entre autre, la quasi-totalité du territoire communal de METZERAL.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le site se situe dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Vosges.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pour les communes de METZERAL et de SONDERNACH, un plan de prévention des risques naturels prévisibles a été approuvé le 14 mars 2008 pour les aléas - inondations, ainsi qu'il en résulte une fiche d'information sur les risques élaborée le 20 mai 2008.</p> <p>Il n'existe pas de plan de prévention de risques technologiques sur les commune de METZERAL et de SONDERNACH.</p>
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>D'après la base de données du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, deux sites Natura 2000 SIC (Site d'Importance Communautaire) et ZPS (Zone de Protection Spéciale) ont été répertoriés sur les territoires communaux de METZERAL et SONDERNACH :</p> <p>SIC au titre de la Directive Habitats Hautes Vosges à environ 1370 m à l'ouest ainsi qu'à 1700 m au sud-est du site.</p> <p>ZPS au titre de la Directive Oiseaux Hautes Vosges : partie Haut-Rhinoise située à 320 m à l'est et à 1400 m à l'ouest du site étudié sur les hauteurs.</p>
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Afin de prévenir toute perturbation du milieu aquatique, un débit réservé a été déterminé en accord avec l'ONEMA et la DREAL. Il sera garanti avant tout démarrage de l'installation de production.</p> <p>Contrairement à la situation actuelle, la franchissabilité de l'ouvrage sera assurée par la construction d'une passe à poissons, permettant ainsi d'assurer la continuité écologique.</p> <p>Pour prévenir tout risque d'entrée de poissons dans la turbine, l'espacement inter-barreaux a été réduit à 15 mm.</p>
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'existe pas d'habitation à proximité directe du nouveau local d'exploitation. Les premières habitations se situent en rive gauche, à 25 mètres de ce local. Compte tenu du type de turbine et de la construction du nouveau bâtiment, le fonctionnement ne sera audible qu'à proximité immédiate. Le niveau de puissance acoustique sera de l'ordre de 85 à 90 dB(A), valable uniquement à coté des machines. A 20 mètres, le niveau sonore ne sera plus que de 50 dB(A) et sera couvert par le bruit engendré par le transit du débit dans la FECHT. Le bruit généré par le fonctionnement de la centrale s'ajoutera au niveau de bruit ambiant existant au niveau du secteur d'étude. Les émergences admissibles s'élèveront à 5 dB(A) entre 7 et 22 heures et à 3 dB(A) entre 22 et 7 heures.</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet s'inscrit dans le cadre de la revitalisation économique du secteur de METZERAL et en la mise en valeur d'un patrimoine industriel historique. Un projet de développement d'activités artisanales est en cours dans des bâtiments adjacents (propriété de la Mairie de METZERAL).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans une amélioration d'un site hydroélectrique existant et reconnu.

La quantité d'eau supplémentaire turbinée ne concerne que les périodes de hautes eaux. Il n'y a aucune modification des débits minimaux.

Les mesures correctrices retenues, qui ont été proposées et acceptées aux Services de la DREAL et de l'ONEMA, se feront dans un souci total de la préservation du milieu environnant et du maintien de l'intérêt énergétique du site. Le projet, compatible avec toute la réglementation existante et avec les objectifs en matière de restauration des milieux aquatiques, permettra la libre continuité piscicole et sédimentaire.

Répondant aux objectifs de l'Etat en matière de développement des énergies renouvelables, le projet présente des intérêts indéniables sur les plans économiques, sociaux, techniques et environnementaux qui justifient son aboutissement et sa mise en service.

Je vous adresse le dossier de " **DEMANDE D'AUTORISATION AUGMENTATION DE PUISSANCE DE LA MICRO-CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE METZERAL**" dans lequel vous trouverez le détail des données produites dans ce formulaire.

En considérant l'ensemble des éléments et des garanties présentés, ainsi qu'en particulier l'AVIS FAVORABLE par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace en date du 29 octobre 2012, ce projet ne nécessite pas à mon sens d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
DEMANDE D'AUTORISATION AUGMENTATION DE PUISSANCE DE LA MICRO-CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE METZERAL (rattachée à la partie 5.2 "enjeux environnementaux", "rattachée à la partie 4.4.1", rattachée à la présentation des plans -point 2 des annexes obligatoires) avec : AVIS FAVORABLE à la demande d'autorisation de puissance par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace en date du 29 octobre 2012.
PROJET D'IMPLANTATION D'UNE PASSE A POISSONS AU BARRAGE DE SONDERNACH SUR LA FECHT AVEC PLANS (rattachée à la partie 6.1 "Milieu naturel et "rattachée à la partie 4.4.1")
ETUDE GEOTECHNIQUE D'AVANT PROJET (rattachée à la partie 4.3.1 "phase de réalisation")
DOSSIER DE PRESENTATION ET SITUATION TERRAIN ET PLAN DU PERMIS DE CONSTRUIRE et (rattachée à la partie 4.3.1 "phase de réalisation")
RECONNAISSANCE DU DROIT D'EAU COMME FONDE EN TITRE "rattachée à la partie 4.4.1"
RECONNAISSANCE D'UN BARRAGE SUR LA FECHT "rattachée à la partie 4.4.1"
DECLARATION DE TRAVAUX EN RIVIERE "rattachée à la partie 4.4.1"
CERTIFICAT OUVRANT DROIT A L'OBLIGATION D'ACHAT "rattachée à la partie 4.4.1"

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

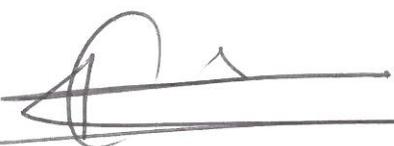
Fait à

NETZERAL

le.

02 NOVEMBRE 2012

Signature



A. GERST . GERANT.